

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Culture et des Arts

Direction du Développement et de la Promotion des Arts

Sous-Direction des Arts Vivants et des Spectacles

**Renouvellement l'autorisation d'exercice de  
l'activité de production de films  
cinématographique**

**Le dossier :**

- Demande adressée au Ministère de la Culture et des Arts (Direction du développement et de la promotion des arts).
- Copie légalisée du statut notarié.
- Copie du contrat de location.
- Extrait de rôle (en cours de validité).
- Situation envers la CNAS
- Œuvres produites au cours de la précédente validité de l'agrément et qui est de cinq (05) ans.